

AUTO NEJMA MAROC

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 102.326.400 DHS
SIÈGE SOCIAL / KM 10 ROUTE D'EL JADIDA - CASABLANCA - RC N° 28.743

COMMUNIQUE DES RESOLUTIONS ADOPTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU Mardi 12 JUN 2012

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties, ainsi que les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2011 qui dégagent un bénéfice net de **98.911.024,29 dirhams**.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire donne quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à tous les administrateurs en exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à **98.911.024,29 dirhams** de la façon suivante:

- bénéfice net	dhs	98.911.024,29
- report antérieur	<u>dhs</u>	<u>280.473.571,62</u>
bénéfice distribuable	dhs	379.384.595,91
- dividendes	<u>dhs</u>	<u>51.163 200,00</u>
solde à reporter à nouveau	dhs	328.221.395,91

A la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende de **cinquante** dirhams.

Les dividendes seront mis en paiement le 09 juillet 2012.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi du 30 août 1996, approuve les conclusions dudit rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que les mandats des administrateurs sont arrivés à terme, et nomme le nouveau conseil d'Administration composé comme ci-dessous, pour une durée statutaire d'une année:

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Madame Naoual HAKAM

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Sixième résolution

L'Assemblée générale constate que les mandats des commissaires aux comptes sont arrivés à terme et renouvelle les dits mandats pour une durée de trois ans, qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, à savoir les cabinets :

- DELOITTE&TOUCHE demeurant à Casablanca 288 bd Zerktouni, représenté par Monsieur Fawzi BRITEL ;
- KPMG demeurant à Casablanca 40 bd d'Anfa, représentée par Monsieur El Mostapha FRAIHA.

Septième résolution

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.